

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

**LA PRESIDENTE DE SORBONNE UNIVERSITE**

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1er février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche ;

Vu la décision n° 2009-55 créant l'unité mixte de recherche UMR 933 ;

Vu la décision n° 2013-47 renouvelant l'unité mixte de recherche UMR 933 ;

Vu la décision n° 2014-108 renouvelant l'unité mixte de recherche UMR 933 ;

Vu la décision n° 2019-7 renouvelant l'unité mixte de recherche UMR 933 ;

Vu l'avis émis par le conseil scientifique de l'Inserm dans sa séance du 30 mars 2023 ;

Vu le courrier daté du 6 janvier 2021 de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et du président du Haut Conseil de l'évaluation et de la recherche et de l'enseignement supérieur ayant pour objet l'évolution du calendrier des évaluations par ledit Haut Conseil des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche ;

**Décident :**

**Article 1 :** L'unité de Recherche UMR 933, intitulée « Childhood genetic disorders – GenDis / Maladies génétiques d'expression pédiatriques » est prolongée jusqu'au 31 décembre 2024.

**Article 2 :** Madame Irina GIURGEA est nommée directrice de l'Unité Mixte de Recherche UMR 933, intitulée « Childhood genetic disorders - GenDis / Maladies génétiques d'expression pédiatrique », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024.

**Article 3 :** La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

**LA PRESIDENTE DE SORBONNE UNIVERSITE**